

Au cours de la deuxième étape de nos travaux et après avoir obtenu la permission de voyager à l'extérieur du Canada, nous avons tenu des audiences à Washington (D.C.) et à Sacramento en Californie. Nous y avons obtenu des renseignements utiles sur les atouts et les lacunes des méthodes législatives auxquelles ont recours les gouvernements de ces États pour régir le lobbying. Nous sommes particulièrement reconnaissants envers les lobbyistes qui ont comparu devant nous aux États-Unis pour leur franchise et leurs remarques incisives. Ils nous a paru spécialement intéressant de noter que ceux-ci admettent la nécessité d'assurer la transparence et la divulgation des activités lobbying.

Au cours de la troisième et dernière étape de nos travaux, nous nous sommes réunis à huis clos pour étudier les commentaires obtenus et élaborer les objectifs d'un système d'enregistrement des lobbyistes. Ces délibérations ont mené à la rédaction des conclusions et des recommandations contenues dans le présent rapport.

La démocratie se développe et prospère dans la mesure où le public est informé. Plus nos travaux tiraient à leur fin, plus nous prenions conscience de l'objectif global à atteindre, à savoir la formulation de recommandations visant à assurer la transparence des activités de lobbying au Canada et la divulgation de toute information pertinente à cet égard, sans pour autant atteindre au principe du libre accès aux représentants de l'État.